

CR REUNION DE QUARTIER MALASSIS 5 JUILLET 2014

20 personnes présentes : Mme Martin, Mme Turco, Mme Pasquier, Mr et Mme Vallet, Mr et Mme Bochinger, Mr. et Mme Trébuchet, Mr et Mme Trubert, Mr et Mme Chriqui, Mr Paragot, Mr Hémidy, Mr Bonnamy, Mr Poupard, Mr Godeau, Mr Decaix, Mr Guillossou

5 élus présents : Mme Gambart, Mme Renault, M. Vyncke, M. Audonneau, M. Terris

L'objectif des réunions de quartier est d'être en lien direct avec les habitants, d'échanger sur les problématiques du hameau, de réfléchir à la mise en place d'animations, de faire participer le hameau à la vie de la commune.

Des référents de quartier sont proposés afin de faire le relais entre le hameau et les élus et d'inciter les habitants à venir nous rencontrer lors des prochaines réunions : Monsieur Paragot se porte volontaire. Mme Leila Eckert, non présente à la réunion de quartier, est également volontaire.

Les sujets abordés :

- Aménagement de l'allée des Pins pour faciliter le stationnement des voitures : on pourrait avoir facilement 6 places de stationnement (même s'il en faudrait davantage). D'autre part, des arbres sont dangereusement couchés. Il serait urgent d'en avertir les propriétaires. Voir avec le responsable des travaux.
- Forte vitesse dans tout le hameau : que faire ? Des panneaux « Zone 30 » ont été posés (appréciés par les habitants car suite à leur demande) mais non respectés. Pour cela, il faudrait penser à installer des ralentisseurs type « dos d'âne » ou une signalisation visuelle alertant les conducteurs de leur vitesse, comme il existe devant l'école élémentaire « Le Petit Muce » (sur les axes principaux du village, c'est-à-dire croisement « rue des sablons, rue de Bissy, rue de la Gloriette). Il conviendrait également de remettre des panneaux « interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes ». De même aux entrées du village (croisement route de Chartres, Cormier, entrée de Malassis via Bissy).
- Rue de la Gloriette :
 - à l'époque de l'ouverture de l'épicerie des piquets ont été positionnés devant le magasin pour la sécurité des piétons, 2 ont été enlevés et remplacés par des barrières de parking devant le magasin Tombosco : y avait-il eu une autorisation de la mairie ? Il faudrait les enlever car aujourd'hui gênent le passage des poussettes et des cars scolaires par exemple ;
 - les plots dans le virage ne sont plus utiles le café n'existant plus,
 - Les chicanes : il faudrait interdire le stationnement dans les 2 sens lors des ramassages scolaires pour faciliter le passage des bus ; se pose la question de l'utilité des chicanes qui gênent tous les véhicules et la circulation croisée.
 - 2 plaques sont bruyantes lors du passage des voitures (face au numéro 12)
 - Elagage du chemin menant au potager demandé au numéro 13. Un courrier pourrait être envoyé aux propriétaires.
- Allée des Marronniers :
 - problèmes de circulation : il n'y a pas que les riverains qui passent
 - les cars scolaires ont du mal à tourner au bout de la rue (taille des bus) : nous n'avons pas le choix de la taille des bus fournis par la SAVAC,
 - un lampadaire ne fonctionne pas depuis quelques années (câble coupé); le

- dysfonctionnement a été signalé à plusieurs reprises, sans succès, à la commune.
- 2 plaques sont bruyantes lors du passage des voitures (face au n°3 et n°5)
 - Demande faite il y a plusieurs années (main courante en mairie) d'un miroir dans l'angle entre le 3 et le 5, restée sans réponse.
- Rue du Lavoir : des 40 tonnes traversent régulièrement le hameau jusqu'à la rue du Lavoir : la voirie est par conséquent en mauvais état etc... Pourquoi les faire passer par Malassis ? La pose de panneau « interdit au 3,5T » est demandée : la commune travaille sur ce dossier depuis quelques temps.
 - Problème de l'élagage des arbres (bois privé) : les habitants demandent l'appui de la commune en faisant un courrier aux propriétaires (mise en demeure)
 - Rue de Bissy :
 - des caravanes s'étaient installées illégalement il y a quelques temps ; cela peut-il se reproduire : un rendez-vous sera proposé aux habitants concernés
 - Eclairage sur le pignon de la maison de M. Paragot ne sert à rien de la façon dont il est positionné, il faudrait l'orienter différemment (manque de longueur de bras d'orientation).
 - Sécurité Route de Chartres : un passage piéton est mal situé (aboutit dans l'herbe) ; ne peut-on le décaler d'une quinzaine de mètres pour se retrouver face au chemin ?
 - Mettre une poubelle à l'abribus
 - Les cars : ne peut-on envisager 1 ou 2 passages des lignes régulières dans le hameau ou bien la mise en place de navettes en direction de la gare routière par exemple en faisant un crochet par le Cormier. La CCPL travaille aujourd'hui sur l'amélioration des dessertes et des fréquences de passage. La demande leur sera communiquée.
 - Herbe à couper Route de Dourdan (même si voie départementale),
 - Plusieurs habitants signalent que leurs terrains sont enclavés (petits chemins) accentués par un manque d'entretien des chemins ; un courrier pourrait être fait aux propriétaires
 - Comment lutter contre les décharges publiques vers la rivière notamment et sur le terrain « à vocation agricole » (le terrain surplombe la route à force de remblai – la commune est sur l'affaire) ?
 - Entretien des liaisons douces à revoir,
 - Allée des Saules : il arrive au RU de déborder, les rives sont alors sapées, et donne lieu à des inondations : une réhabilitation des chemins et des rives est demandée ; l'information sera donnée au Syndicat Hydraulique,
 - Bernard Terris précise que la commission Environnement et Développement Durable sera ouverte au public le 9 octobre prochain et invite un ou deux habitants à se faire le relais pour Malassis,
 - Pourquoi payer les conteneurs poubelles : les services du Sictom et du Sitreva ne sont pas satisfaisants ; une étude est actuellement en cours pour envisager d'en sortir.

- Gestion de l'eau : Malassis et Chardonnet ne sont pas concernés par la gestion directe de l'eau. Cependant, il faudra bien envisager un jour un raccordement.
- Croisement carrefour dit du poteau de Forges : très dangereux ; il est demandé à ce que la mairie fasse un courrier au Conseil Général demandant en urgence l'aménagement de ce carrefour.